



## Bulletin de liaison CGT des salarié-e-s du Notariat)

A diffuser aux membres du personnel – Merci

# ACCORD SALAIRES - CLAUSE DE SAUVEGARDE C'EST NIET POUR LE CSN !

Lors de la négociation sur les salaires en février 2021, la CGT avec 3 autres organisations syndicales de salarié.e.s avait demandé +2,20% pour tenir compte de l'absence d'accord en février 2020 et de l'embellie économique du Notariat depuis 3ans (notamment en 2019).

Le CSN avait finalement accepté une augmentation de +1,50% et les 5 organisations syndicales de salarié.e.s avaient accepté de signer l'accord.

Aujourd'hui, dans le cadre de la clause de sauvegarde, le CSN a rappelé que cette disposition prévue à l'article 14.2 de la convention collective n'a pas vocation à ouvrir des négociations, puisqu'elle a pour seul objet le maintien du pouvoir d'achat. Le CSN considère que l'augmentation du 1,50 % accordée en février dernier, suffit à maintenir le pouvoir d'achat des salarié.es du Notariat. Le CSN a donc refusé de faire un réajustement !

La CGT a indiqué ne pas être étonnée de la décision du CSN mais déplore que les salarié.es ne soient pas récompensé.e.s pour les efforts qu'ils ont consenti pendant la crise sanitaire et pendant le confinement en maintenant l'activité dans les études par le biais du télétravail.

La CGT a rappelé que le Notariat, contrairement à d'autres branches, affiche un chiffre d'affaires en progression, et que le partage des richesses doit profiter aussi aux salarié.es !

Réponse du représentant du CSN : « *Nous ne sommes pas en Union Soviétique !* ». **Edifiant !!!**

La CGT a alors objecté que le gouvernement incite les entreprises et les branches à négocier des augmentations de salaires au regard de la reprise économique. Et elle a en outre précisé que de nombreuses revues économiques prévoient pour 2022, des augmentations générales de salaires de + de 2,20% !

Le CSN est resté sur sa position.

Mais, lors de la négociation des salaires en février 2022, il ne pourra pas ignorer le chiffre plancher de 2,20 % d'ores-et-déjà mis en avant par la CGT.

